

REGLEMENT COURSE L'AYGUADOISE 9 janvier 2022

1/ L'ASPTT Hyères organise une course pédestre dénommée **L'AYGUADOISE**, composée d'un **parcours de 10 Km** et d'un **parcours de 5 Km**.

Cette course est ouverte à tous et à toutes, licencié(e)s ou non, à partir des minimales (14 ans-15 ans) pour la 5 Km et des cadets (16 ans) pour la 10 Km, jusqu'aux masters pour les 2 courses.

2/ Parcours :

Les parcours sont en bord de mer et sur piste cyclable, sur terrain plat. Les coureurs évolueront sur le sable, la terre, et le bitume.

Le départ commun aux deux courses et l'arrivée ont lieu à 10h00 sur la place St LOUIS à l'Ayguade.

3/ Sécurité:

L'itinéraire est fléché, et des jalonneurs seront positionnés aux principaux changements de direction. Les traversées de routes (traversée Chemin du Gapeau, traversée Chemin St Lazare, traversée Avenue Décugis, traversée Rond-point de l'aéroport, traversée Rond-point Gourier), seront sécurisées par la police municipale et les jalonneurs.

La couverture médicale sera assurée par un médecin avec possibilité de déplacement sur le parcours et 2 secouristes.

4/ Inscriptions :

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site de l'Ayguadoise (<https://ayguadoise.asptt.com>) à partir de fin septembre..

Aucune inscription sur place

Le nombre de participants est limité à 500 pour la 10 Km et 200 pour la 5 Km.

- Le chronométrage sera effectué par la société SPORTIPS.

5/ Droit d'inscription :

Les frais d'inscription identiques pour les 2 courses sont inclus dans le tarif de **16 €** (paiement en ligne par CB ou par chèque libellé à l'ordre de l'ASPTT HYERES adressé par courrier à l'adresse suivante : ASPTT Hyères – l'Ayguadoise – BP 30049 – 83402 HYERES CEDEX **avant le 3 janvier 2022**. Seules seront validées les inscriptions acquittées et accompagnées d'un certificat médical ou de la licence en compétition.

6/ Retrait des dossards le jour de la course :

Les dossards seront à retirer le jour de la course sur la place St LOUIS à l'Ayguade à partir de 8h30.

Le port du dossard épinglé sur la poitrine est obligatoire. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation.

7/ Licences et certificats médicaux :

Pour pouvoir retirer son dossard, le coureur doit avoir préalablement fourni

* Soit un certificat médical (copie certifiée conforme) de moins d'un an au jour de la course précisant la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (celui-ci sera conservé par l'organisation).

* Soit une licence FFA ou Pass'running en cours de validité

soit scannés sur le site d'inscription soit envoyés par courrier à l'adresse citée au §5.

* et avoir approuvé le présent règlement

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire ainsi qu'un questionnaire de santé.

8/ Assurances :

L'organisateur est couvert par une police responsabilité civile. Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

9/ Droit à l'image, couverture photo, télévision, vidéo :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la course "l'AYGUADOISE" comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir une accréditation auprès de l'organisation.

10/ Protection de l'environnement :

Pour la protection de l'environnement le participant :

Ne doit pas abandonner ses déchets n'importe où sur le parcours. Des containers sont mis à disposition sur le parcours.

Utiliser les containers ou sacs poubelles de la place St Louis.

11/ Modification du parcours :

Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, le parcours devait être modifié, les participants devront se soumettre aux dernières dispositions de l'organisateur.

11/ Annulation de la course

Dans le cas d'annulation de la course pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, celui-ci se réserve le droit de conserver le montant de l'engagement afin de couvrir les frais engagés.

12/GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

12/ Prescriptions relatives à la sécurité sanitaire engendrée par la COVID 19.

Le coureur doit se conformer aux mesures sanitaires gouvernementales, déclinées au niveau préfectoral et municipal ainsi qu'aux consignes de l'organisateur, rappelées sur le site d'inscription et par voie d'affichage sur le site de départ et d'arrivée.

Je m'engage à avoir pris connaissance du présent règlement, y souscrire et dégage la responsabilité de l'organisateur de tout accident qui pourrait affecter ma santé du fait de mon effort.

Date :

Signature du participant



CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19 – Source FFA

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement l'AYGUADOISE, je m'engage à :

- 1/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires à la date de la course
 - > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - > Ne pas cracher au sol
 - > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - > Respecter et laisser les lieux publics propres
 - > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 2/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 3/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 4/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 5/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude
- 6/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 7/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 8/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « Tous antiCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 9/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

Nom, prénom

Date et Signature